

**MOTS LIMINAIRES DE M SVEN WALTER,
REPRESENTANT LE DIRECTEUR GENERAL DU
MECANISME MONDIAL DE LA CCD**

Kinshasa, 28 septembre 2010

**Messieurs Le Ministre,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique
Centrale (COMIFAC),
Monsieur le Facilitateur Canadien du PFBC,
Chers membres du PFBC,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer, au nom du Directeur Général du Mécanisme Mondial (MM) de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD), le plaisir que nous avons de participer à la réunion du Comité Consultatif Régional (CCR) du PFBC et notamment à la session technique d'aujourd'hui sur la gestion durable des écosystèmes forestiers des zones sèches et des plantations forestières dans les pays du Bassin du Congo.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour remercier la Facilitation Allemande pour les résultats accomplis et souhaiter plein succès à la Facilitation Canadienne pour les prochaines deux ans à venir.

Le Mécanisme Mondial est devenu membre du PFBC en 2007, et parfois, lors de nos missions dans la sous-région, nous sommes confrontés à la réaction suivante : Pourquoi est-ce qu'un représentant de la Convention de Lutte contre la Désertification travaille en Afrique Centrale – la sous-région qui couvre le deuxième massif forestier tropical mondial... J'espère que les discussions d'aujourd'hui donnent quelques éléments de réponses à cette question.

Lors des discussions politiques dans les pays du Bassin du Congo ainsi que dans le cadre de la COMIFAC ou du PFBC, les débats tournent, en effet, autour des forêts humides. Mais la réunion d'aujourd'hui prouve le contraire – que les pays concernés et la communauté internationale tiennent également compte des zones arides et

semi-arides de la sous-région, qui touchent quasi tous les pays d'Afrique Centrale, y compris :

- les zones sèches des basses altitudes, dominées par les écosystèmes des savanes du Tchad et des zones septentrionales de la RCA et du Cameroun ;
- la zone de savane d'altitude, localisée dans les hautes altitudes des zones sèches, y compris les zones de fortes densités démographiques comme les hautes terres du Cameroun, du Burundi et du Rwanda ; et
- les forêts sèches et claires de la RDC.

Dans ces pays, les zones arides et semi-arides jouent un rôle environnemental, économique et social important. Au Cameroun, par exemple, c'est la région de l'extrême nord qui est à la fois

- la plus exposée à la sécheresse et à la désertification et dégradation des terres ;
- la région la plus peuplée ;
- celle avec l'accès plus difficile par voie terrestre et la plus éloignée du port de Douala ;
- la moins industrialisée, alphabétisée et scolarisée ; et
- celle qui dispose du plus faible réservoir de terres arables.

Ces zones arides et semi-arides de la sous-région sont touchées par des processus de dégradation des terres et de la désertification, entre autres, à cause i) de la coupe abusive de bois comme source d'énergie (en zone soudano-sahélienne) ; ii) de l'extension des terres agricoles destinées à la subsistance et au commerce ; et iii) de l'exploitation irrationnelle des ressources forestières (en zone forestière humide).

Les pays membres de la COMIFAC ont reconnu ces problèmes et ont pris des actions stratégiques pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification :

- Tous les pays d'Afrique Centrale ont signé la CCD.
- Presque tous les pays ont adopté un Plan d'Action National de Lutte contre la Dégradation des Terres et la Désertification (PAN/LCD).
- La COMIFAC a intégré des activités de lutte contre la dégradation des terres et la désertification dans l'axe 3 du Plan de Convergence.
- La sous-région a adopté en 2008 son Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la dégradation des terres et de la désertification en Afrique Centrale (PASR/LCD-AC), qui définit comme axes priorités i) la gestion concertée de la

transhumance transfrontalière ; ii) la gestion durable des eaux partagées ; et iii) la gestion de l'information.

- La COMIFAC a créé en 2008 un groupe de travail CCD pour renforcer l'échange d'information sur la GDT en regroupant, entre autres, les centres de liaison et chefs de file thématiques du PASR/LCD-AC et les Points Focaux Nationaux de la CCD.
- Les pays membres de la COMIFAC mènent une multitude d'activités de terrain, des exemples sur la gestion durable des forêts sèches seront présentés aujourd'hui.

Les objectifs stratégiques de la CCD – i) améliorer les conditions de vie des populations et ii) améliorer l'état des écosystèmes touchés – correspondent aux objectifs du Plan de Convergence de la COMIFAC et les défis de la mise en œuvre de la Convention sont bien reflétés dans les trois hypothèses formulées par la Facilitation Canadienne pour le PFBC pour les deux ans à venir (nous en avons discuté hier) :

1. *Un premier défi est l'implication des différents acteurs locaux (décideurs politiques, société civile, secteur privé...) et la faible appropriation de la gestion durable des terres et des forêts (GDTF) par certains pays* : Pour cette raison il est important de renforcer la concertation et la coordination entre les différents acteurs et secteurs concernés. Le Mécanisme Mondial appuie dans ce contexte le renforcement des cadres de concertation pour la GDT dans plusieurs pays de la sous-région ainsi que le fonctionnement du groupe de travail CCD de la COMIFAC.
2. *Un deuxième défi est la faible prise en compte de la GDTF dans les stratégies et politiques nationales et le faible soutien des administrations en charge de l'économie et des finances* : L'intégration ('mainstreaming') des principes de la GDTF dans les processus politiques est une activité clé pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. Cette intégration devrait se faire d'une manière intersectorielle, incluant bien sûr les Programmes Forestiers Nationaux et les Programmes Sectorielles Forêt Environnement (PSFE), mais également ciblant les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et les programmes sectoriels agricoles ou d'élevage. La nouvelle architecture financière, basée sur les accords de Monterrey et de Paris (appui budgétaire, appui sectoriel, ...) nécessite une forte intégration des aspects environnementaux dans ces programmes et les cadres de dépenses y relatif. En

Afrique Centrale, l'élaboration des Programmes Nationaux d'Investissement Agricoles (PNIA) dans le cadre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD est une opportunité actuelle pour assurer l'intégration des aspects environnementaux dans les politiques et investissements agricoles.

Le Mécanisme Mondial appuie les pays, et notamment les institutions focales de la CCD (normalement les ministères en charge de l'environnement) dans l'intégration effective de la GDTF dans les processus politiques nationaux et sous-régionaux d'une manière proactive et ciblée en facilitant la concertation avec les autres secteurs concernés (finances, plan, agriculture, élevage, etc.).

Pour soutenir ces activités du mainstreaming avec des outils du plaidoyer et de la communication, le Mécanisme Mondial appuie également la réalisation des études pilotes sur les bénéfices économiques de la GDTF et les coûts de la dégradation des terres. Des exemples du Cameroun et de l'Afrique Centrale seront présentés toute à l'heure par M Tadoum.

3. *Le troisième défi et hypothèse de la Facilitation Canadienne porte sur le partenariat et le niveau d'implication des partenaires.* En effet, l'objectif de la CCD est de « mettre en place un partenariat mondial visant à enrayer et à prévenir la désertification et la dégradation des terres ... ». En Afrique Centrale, il me semble que le cadre institutionnel sous-régional (CEEAC, COMIFAC, PFBC, CEFDHAC, les institutions partenaires et groupes de travail de la COMIFAC, et autres) est bien – même très bien – élaboré.

Mais est-ce que l'appropriation nationale, est-elle aussi bien développée que le cadre institutionnel ?

La faible appropriation du Plan de Convergence est reflétée par les discussions sur le (ou les) mécanisme(s) de financement – une thématique qui se trouve au cœur de l'intérêt du Mécanisme Mondial, vu son mandat d'« ... améliorer l'efficacité et l'efficience des mécanismes financiers existants ... [et] ... de promouvoir des actions conduisant à la mobilisation ... d'importantes ressources financières en faveur des pays en développement affectés Parties » (article 21 de la CCD) pour la mise en œuvre de la CCD.

Comment est-ce qu'on peut assurer ou mobiliser un financement approprié, pas uniquement destiné au fonctionnement de la COMIFAC, mais aussi aux activités du terrain promouvant la GDTF en Afrique Centrale ?

D'abord, il nous semble important de rappeler la responsabilité des pays concernés de mobiliser le budget national pour la GDTF, y compris les fonds nationaux et collectivités décentralisées. Cela nécessite une intégration effective de la GDTF dans les budgets des différents ministères et entités gouvernementaux. Au Cameroun, par exemple, environ 15 million \$EU du budget national sont destinés à la GDT venant d'une dizaine des Ministères.

Ensuite, on devrait mobiliser l'appui des financements internationaux à travers les partenaires au développement et des fonds internationaux, tel que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), en tenant compte leurs différentes modalités – projets, appui budgétaire, appui fléché, etc. – nous allons écouter des exemples des programmes d'appui cet après-midi.

Enfin, et la feuille de route Canadienne fait allusion à cela, il existe une multitude des ressources financière non-traditionnelles - dites 'novatrices' - qu'on peut mobiliser pour la GDTF. Nous avons déjà discuté hier sur les fonds relatifs aux changements climatiques, qui existent, mais qui sont difficiles à mobiliser, notamment pour les zones sèches. De plus, une intégration effective de la GDT dans les autres secteurs concernés peut mobiliser des ressources du secteur commerce (aide pour le commerce), du secteur privé ou des fondations.

Le Mécanisme Mondial appuie les pays d'Afrique Centrale dans le cadre de son programme d'appui à la CEEAC/COMIFAC afin d'identifier et de mobiliser ces ressources internes, externes et novatrices à travers l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies intégrées de financement (SIF). Nous renforçons également, en coopération étroite avec d'autres partenaires au développement tel que le PNUD, la GTZ et la FAO les capacités des pays pour mieux connaître les processus relatifs aux financements novateurs – en novembre prochain un atelier sous-régional sera organisé par exemple par la CEEAC/COMIFAC sur l'application des mécanismes financiers relatifs aux changements climatiques pour la GDT en Afrique Centrale. Nous appuyons également les pays à élaborer des cadres intégrés d'investissement pour la GDT qui visent « à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et

multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions » de la GDTF (Plan Décennal de la CCD).

Chers collègues,

Cette rencontre confirme l'importance de la gestion durable des zones sèches pour les pays d'Afrique Centrale et les discussions d'aujourd'hui nous démontreront les succès et les défis de valoriser les ressources naturelles – et notamment forestières - des zones sèches d'une manière durable pour le bénéfice des populations qui en dépendent. Nous – les membres du PFBC – devrions accompagner les acteurs locaux concernés dans leurs efforts de promouvoir la GDTF d'une manière efficace et harmonisée vu nos mandats respectifs. Le Mécanisme Mondial reste disponible pour continuer à renforcer son appui aux pays de la sous-région en partenariat étroit avec les autres membres du PFBC.

Je vous remercie.